

## MAIRIE DE LIESLE

DEPARTEMENT DU DOUBS Canton de SAINT-VIT

## ARRETE DE CIRCULATION

## INTERDICTION DE CIRCULATION

Voie communale n°7 dite Forêt du Chanois'

Travaux de renforcement de voirie rue Félix Gaffiot : Commune de Liesle

Nous, Maire de la commune de Liesle,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, et notamment les articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 411-25,

Sur demande de la Société TP BONNEFOY de Saône (25)

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux de mise en œuvre d'enduit et assurer la sécurité des ouvriers de la Société et des usagers de la voie, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur la voie communale n°7 dite Forêt du Chanois.

## ARRETE

Article 1 : À partir du 30 mai 2023 et jusqu'au 2 juin 2023, pendant toute la durée des travaux de mise en œuvre d'enduit de la voie communale n°7 dite Forêt du Chanois, la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception de ceux des riverains et ayants droits ainsi que des véhicules de secours, seront rigoureusement interdits sur cette voie communale n°7.

**Article 2**: La société TP BONNEFOY de Saône (25660) chargée de l'exécution des travaux signalera cette interdiction par des panneaux réglementaires apposés à chaque extrémité du chantier.

**Article 3**: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur en mairie de LIESLE ainsi qu'à l'entrée et à la sortie du chantier.

Article 7 : sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

- M. le Directeur du Service Territorial d'Aménagement de Besançon (Conseil Départemental du Doubs : sta.besancon@doubs.fr;)
- Mme la Maire de Liesle
- M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Saint-Vit et Quingey
- M. le Responsable de la Société TP BONNEFOY chargée des travaux : BP 28, 14 rue de l'Industrie 25660 SAONE (contact@groupe-bonnefoy.fr)

dont copie conforme sera adressée à :

- . M. le Préfet du Département du Doubs (D.A.G. 3ème Bureau Circulation)
- . M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours 10, chemin de la Clairière 25042 BESANÇON CEDEX (voirieouest@sdis25.fr)

Fait à Liesle, le 26 mai 2023

Le Maire, Simone VALOT